



Assurance de logement obligatoire

Par **ezzart**, le **25/09/2009** à **19:26**

Bonjour,rnrnJe vous raconte mon cas rapidement et vous demande un conseil, je veux me plaindre mais je ne sais pas a qui, a que sujet, etc. Merci d'avance.rnrnJe suis étudiant péruvien, je suis venu en France le 02 septembre. Je suis boursier BGE CNOUS et je devais ouvrir un compte.rnrnAvec l'ouverture de mon compte, BNP PARIBAS m'a oublié a prendre une assurance de logement avec elle, en me disant que c'était obligatoire. Apres, quand j'ai voulu l'annuler tout (juste a la fin des 14 jours, période limite de rétractation) ils m'ont demandé d'attendre parce qu'ils allaient voir si je pouvais obtenir un réduction. Ils ne m'ont donné une réponse et ils ont pris l'argent de mon compte. Maintenant je peux rien faire parce que le temps de retractatios est passe et les papies sont signés.rnrnPeut être que c'est ma faute pour ne parler pas bien la langue ou ne connaître pas les démarches en France, mais c'est justement le point. Je considère un vrai abus de part de la banque parce qu'ils sachent tout ça.

Par **chaber**, le **26/09/2009** à **09:03**

Bonjour,rnTout locataire a une obligation d'assurance vis-à-vis de son propriétaire., selon la loi.rnLa banque a peut-être fait de la vente forcée, mais le contrat est signé